

MORT DE MOHAMED BENDRISS

A Marseille, un déploiement du Raid hors de tout contrôle

Par
ISMAËL HALLISAT

« **O**n vient d'avoir un appel de la Timon, un médecin en réa nous annonce avoir reçu deux victimes de *Flash-Ball*. » Sur les ondes radio de la police marseillaise, dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, la nouvelle circule un peu avant 3 heures du matin. Marseille connaît alors sa troisième nuit de révoltes après la mort de Nahel M. Ce docteur du principal hôpital de la ville appelle la police pour solliciter l'ouverture d'une enquête judiciaire alors qu'il vient de prendre en charge deux cas graves, tous deux touchés par les tirs de lanceurs de balles de défense (LBD) de policiers. Le premier est Hedi R., dont le « pronostic vital est très engagé », informe le médecin, et qui s'en sortira avec de graves séquelles. Le second est Mohamed Bendriss, un Algérien de 27 ans qui vient de mourir d'un arrêt cardiaque. Le médecin relève sur son thorax une marque en forme de « cocarde », typique des traces d'impact laissées par les munitions de LBD, comme l'avait raconté *Libération*. L'autopsie, réalisée dans la foulée, confirme que Mohamed Bendriss était en bonne santé et a été tué par un violent choc au niveau du cœur, qui a provoqué un « commotio cordis », à l'origine d'un trouble du rythme cardiaque mortel.

L'enquête judiciaire menée après la mort du jeune homme début juillet témoigne de l'opacité de l'intervention, inédite en métropole pour du maintien de l'ordre, de cette unité envoyée par Gérard Darmanin lors des émeutes. Et met au jour le recours par les agents à des armes dont l'usage n'est pas prévu pour disperser les émeutiers.



Trois «opérateurs» de l'unité locale du Raid, rue de Rome à Marseille dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, la veille de la mort de Mohamed Bendriss. PHOTO FRÉDÉRIC MUNICH SIPA

Mais qui, parmi les 542 agents mobilisés à Marseille dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, selon un décompte transmis à la justice par les autorités policières locales, est à l'origine du tir qui a tué Mohamed Bendriss alors qu'il circulait sur son scooter dans le centre-ville ? Quand le jeune homme est secouru, aucun élément ne permet de savoir quelle unité est concernée, à quelle heure et où ont eu lieu les faits. Pour reconstituer le fil jusqu'à l'instant crucial, la juge d'instruction a sollicité une multitude d'actes d'enquête à l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Au bout de quelques jours, les enquêteurs sont notamment parvenus à retrouver le numéro de plaque déterminante : une séquence captée par une riveraine depuis la fenêtre de son appartement.

OPACITÉ AUTOUR DES ACTIONS

On y voit une colonne du Raid, composée d'un véhicule qui ouvre la marche et de six véhicules qui le suivent. Cette unité, habituellement utilisée pour faire face à des criminels armés, est l'une des plus sensibles de l'appareil sécuritaire français. Son déploiement dans une opération de maintien de l'ordre est inédit en métropole et a été décidé par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin en personne. Le 10 août, trois «opérateurs» de l'antenne marseillaise – selon le jargon interne – ont été mis en examen pour «violation volontaire, ayant entraîné la mort sans intention de la donner», et ce avec arme. L'enquête judiciaire menée sur la mort du jeune homme, consultée par *Libé* et *MidiAujourd'hui*, révèle que c'est certainement le tir de l'agent situé sur la tourelle du véhicule blindé, armé d'un fusil à six coups chargé avec des munitions de LBD, qui a tué le jeune homme mortellement. Les investigations de l'IGPN soulignent également l'opacité qui entoure les actions du Raid, qui ne se plie à aucune des règles prévues pour assurer la traçabilité de l'emploi de la force, critère pour le consentement d'une police en démocratie. Des agents du Raid sont également mis en cause pour avoir été gravement blessés à la tête un homme de 25 ans à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle). De même, le cousin de Mohamed Bendriss, éborgné dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, dit avoir été atteint par un tir de policiers dont la description correspond à la colonne du Raid. Dans ces deux affaires, une enquête judiciaire a été ouverte. «On voit [...] le respect qu'ils inspirent quand ils arrivent sur un territoire», a pour sa part rétorqué Darmanin, dans une audition parlementaire mi-juillet. Le premier indice déterminant est trouvé par les enquêteurs sur le scooter de Mohamed Bendriss : un sac en tissu contenant des billes de plomb est coincé dans le phare avant. Cette munition est un «bean bag», un projectile dit à létalité réduite, tiré avec un fusil à pompe de calibre 12. Contactés, les autorités policières locales affirment qu'aucun service de sécurité publique n'utilise de telles cartouches. Les regards se tournent alors vers le

Raid. Les enquêteurs contactent le 6 juillet la commissaire divisionnaire Marie-Elodie P., cheffe des unités du Raid dans le sud de la France. L'IGPN lui demande «tous les comptes rendus écrits [...] : rapports administratifs, procès-verbaux d'intervention, comptes rendus, fiche d'emploi d'arme, bulletins techniques d'intervention...»

Comme seule réponse à ces requêtes, Marie-Elodie P. rédige un rapport dans lequel elle reprend le déroulé de la soirée, confirme que le Raid a utilisé des bean bags, et joint une note, non datée et ni signée, sur la doctrine d'utilisation de ces munitions. Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, la commissaire divisionnaire était elle-même présente dans la salle de commandement des autorités en compagnie de la préfète Frédérique Camillière, du directeur territorial de la police et du chef des services de renseignement local, et dirigeait les opérations de son unité. La soirée des 24 agents – dont deux médecins – qui composent la colonne du Raid débute près de la rampe, en plein centre de Marseille, affirme Marie-Elodie P., devant une armurerie qui avait été cambriolée la veille. Puis le Raid est envoyé à la rue des émeutes plus au nord avant de revenir dans le centre. A 1 heure du matin, rue de Rome, un «individu en scooter forçait le passage de la colonne Raid et parvenait à s'enfuir malgré l'usage de MFI [à droite] à gauche». Dans ces premiers échanges, Marie-Elodie P. se garde aussi d'informer les enquêteurs que le Raid dispose d'une captation vidéo de toute la soirée, enregistrée par la caméra du véhicule blindé situé à l'avant de la colonne. Cette séquence, qui sera récupérée plus tard, permet pourtant d'observer Mohamed Bendriss sur son scooter arriver près du corral et recevoir un premier tir de LBD, qui semble l'atteindre au niveau du thorax. Dans les auditions, les agents indiquent que la vidéo avait été visionnée début juillet lors d'une réunion de crise par l'ensemble du groupe au moment des requêtes adressées par les enquêteurs. En parallèle de ces échanges laborieux



Mohamed Bendriss. CAPTURE D'ÉCRAN FRANCE INFO

des informations demandées mais toujours pas transmises malgré plusieurs relances. «L'identité des IS opérateurs et personnels... la répartition des équipements et armements par opérateurs... le rôle de chaque opérateur dans chaque équipe... la répartition des tirs de chaque opérateur et leur décompte horodaté et géolocalisés...»

«ILS SE SONT MIS À TIRER À DROITE À GAUCHE»

Dans ces premiers échanges, Marie-Elodie P. se garde aussi d'informer les enquêteurs que le Raid dispose d'une captation vidéo de toute la soirée, enregistrée par la caméra du véhicule blindé situé à l'avant de la colonne. Cette séquence, qui sera récupérée plus tard, permet pourtant d'observer Mohamed Bendriss sur son scooter arriver près du corral et recevoir un premier tir de LBD, qui semble l'atteindre au niveau du thorax. Dans les auditions, les agents indiquent que la vidéo avait été visionnée début juillet lors d'une réunion de crise par l'ensemble du groupe au moment des requêtes adressées par les enquêteurs. En parallèle de ces échanges laborieux

Les enquêteurs découvrent que ces policiers utilisent un canal radio interne sans enregistrement, que les véhicules ne sont pas géolocalisés, que les agents ne sont pas porteurs de caméras.

avec la hiérarchie du Raid, les enquêteurs concentrent leurs recherches sur une zone plus précise, dans les rues commerçantes du centre de Marseille, après avoir épluché la géolocalisation du téléphone portable de Mohamed Bendriss dans les minutes précédant sa mort. Le 7 juillet, ils interrogent les habitants de plusieurs immeubles et trouvent une famille qui habite un appartement

de la rue de Rome et dit avoir vu, dans la nuit en question, un scooter visé par des tirs de la colonne du Raid. «Ils se sont mis à tirer à droite à gauche de part et d'autre du corral, ils ont notamment tiré sur un scooter», se remémore la mère de famille, interrogée dans l'enquête. «Je n'ai pas compris pourquoi ils l'ont tiré dessus, complète sa fille dans son audition. [...] Après les coups de feu, j'ai vu le jeune en scooter faire des écarts de droite à gauche, comme s'il allait tomber, mais il a continué à conduire.»

Les enquêteurs découvrent aussi que la famille a filmé cette scène avec un téléphone portable. Au cours de cette séquence de 26 secondes, enregistrée le 2 juillet à 00h58 depuis la fenêtre de l'appartement où vit cette famille, on voit Mohamed Bendriss croiser sur son scooter la route de la colonne du Raid. Dans la rue vue, le jeune homme roule sur le trottoir opposé, à plusieurs mètres des voitures du Raid. Six détonations sont audibles. Le premier opérateur à viser Mohamed Bendriss est un agent positionné au niveau de la tourelle du véhicule blindé. Un second, situé dans le van juste derrière, sort par la porte de garage, et pointe également son arme dans la direction de son scooter. Un troisième le vise depuis la fenêtre de son véhicule, où le bout de son canon dépasse.

«IL N'Y AVAIT PAS DE DOCTRINE SPÉCIFIQUE»

Fin juillet, les échanges entre l'IGPN et le Raid continuent. Les dernières réponses transmises sont celles de la nuit du 1^{er} au 2 juillet du Raid, le commissaire général Jean-Baptiste Duluc. La vidéo captée par la caméra du véhicule blindé est transmise aux enquêteurs. Elle permet de voir ce qui précède la séquence des tirs. «Mohamed Bendriss semblait se lancer à la poursuite d'un piéton porteur d'un objet, observé en train de courir, note l'IGPN dans une synthèse des investigations effectuées après son échappé pendant quelques secondes au scooter, finissant par laisser tomber au sol l'objet qu'il portait et remontrant l'vue en courant». Cet homme a aussi été touché par des tirs du Raid, puis interpellé et condamné pour le vol de deux paires de baskets Nike. Interrogé par les enquêteurs alors qu'il était en prison pour ces faits, il déclare que Mohamed Bendriss «essayait d'attracher [son] sac par force, mais n'y est pas arrivé.»

Un décompte définitif des munitions utilisées par la colonne du Raid dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet à Marseille est aussi indiqué dans le courrier du commissaire général : 107 munitions bean bags calibre 12 et 30 balles de défense de 40 mm. Mais aucune précision n'est par exemple donnée sur le type de bean bags utilisé : le Raid dispose de deux modèles de cartouche, dont l'une est beaucoup plus puissante que l'autre. Le patron de l'unité précise également quels étaient les agents présents dans les différents véhicules en les désignant par leur numéro de matricule. Tous les **Suite page 16**



Des «bean bags» ont été utilisés par le Raid dans le cadre des émeutes. La présence d'une de ces munitions sur le scooter de Mohamed Bendriss a mis les enquêteurs sur la piste de l'unité.

PHOTOGRAPHY: MATHIEU ROYER/ANSA/REUTERS/GETTY

Suite de la page 15 policiers désignés ont été convoqués début août par les enquêteurs. Parmi eux, cinq «opérateurs» suspects d'avoir tiré sur Mohamed Bendriss sont placés en garde à vue.

«Il n'y avait pas de doctrine spécifique ni d'instruction écrite, résume la cheffe de la zone sud du Raid, Marie-Elodie P., en ouverture de son audition face aux enquêteurs, le 9 août. Les directives [...] étaient adressées par ma hiérarchie par téléphone ou vidéo, comme à l'accoutumée.» L'ensemble des agents interrogés évoquent des consignes d'attention particulière concernant les scooters lors du briefing pour la nuit du 1^{er} au 2 juillet mais, là encore, aucun écrit ne semble exister à ce sujet. «Nous avions un appel national à la vigilance sur les deux-roues», affirme par exemple le chef de la colonne du Raid, présent dans le véhicule blindé et dont l'identité n'a pas été révélée dans l'enquête. Ce commandant affirme que les scooters étaient utilisés par les émetteurs pour déstabiliser le dispositif policier. Ce soir-là, la vingtaine d'agents sous ses ordres avait pour consigne de disperser les «atroupements hostiles» et les «pilliers en action», de protéger des lieux «comme les commissariats et certains commerces sensibles.» Les seules instructions spécifiques étaient de se montrer et de faire des interpellations, témoigne-t-il.

«JE VOULAIS ARRÊTER CE PUTAIN DE SCOOTER»

L'agent Alexandre P., placé en garde à vue, est identifié comme le premier à ouvrir le feu contre Mohamed Bendriss. «On a tiré à l'arme à feu à l'armurerie, dès qu'on connaît sa position dans la colonne on sait quel armement on doit prendre, moi j'étais à la tourelle donc j'ai pris un LBD. [...] Je suis coupé», expose-t-il dans une audition le 8 août. Le modèle dont parle cet opérateur, membre de l'antenne marseillaise du Raid depuis 2022, est un Penn Arms, fabriqué par l'américain Combina Systems. Cette arme, qui permet de tirer six cartouches de 40 mm est aussi utilisée par les CRS, mais les règles internes prévoient qu'elle ne doit être chargée qu'avec des cartouches lacrymogènes ou fumigènes, et ne doit donc pas être utilisée en tir tendu. L'utilisation de cette arme avec des balles de défense en caoutchouc dur est inédite en matière de l'ordre. «Mokhammad a tiré avec une balle de LBD 40, tirée avec une arme non adaptée et illégale. Par une unité spéciale inadaptée au maintien de l'ordre. Couverte par la hiérarchie du Raid qui a distillé le crime en connaissance de causes, dénonce Arlet Alimi, l'avocat de la partie civile.

Selon les premiers procès-verbaux d'exploitation des images, le projectile tiré par Alexandre P. apparaît sur la vidéo captée par la caméra du véhicule blindé et semble avoir touché Mohamed Bendriss au niveau du buste. Les enquêteurs ont relevé «un mouvement soudain» au niveau de sa veste et au même instant «un objet rond et noir de petite taille se détache». En garde à vue, le policier



La veille de la mort de Mohamed Bendriss, son cousin a été éborgné par un tir de LBD. A Marseille, le 22 juillet. PHOTO PATRICK GHERDOUSI

du Raid reconnaît avoir tiré une fois sur le scooter et l'avoir touché. «Cela s'est passé en quelques secondes, je savais que les collègues étaient en train de mettre le pied à terre», justifie-t-il. Il assure l'avoir sommé de s'arrêter. Mais aucun agent ne semble menacé par la trajectoire du scooter. Mohamed Bendriss n'a «essuyé aucun geste menaçant ni aucune velléité de venir au contact des véhicules du Raid», note notamment le parquet de Marseille dans ses requêtes à l'issue des gardes à vue. «Quels sont les éléments factuels vous ayant amené à constater ce danger ou la nécessité d'ouvrir le feu ?» l'interroge l'IGPN. «Du bon sens, répond Alexandre P. Il continuait d'avancer alors qu'on lui demandait de s'arrêter.» Dans une audition ultérieure, les enquêteurs demandent à l'agent du Raid ce s'il était selon lui «proportionné... [Où, je n'ai pas utilisé mon 9 mm pistolet, ndr]. Je n'ai pas visé la tête, je voulais arrêter ce putain de scooter.» Le deuxième tireur identifié et placé en garde à vue est Jérémy P., positionné dans le van gris qui sui-

vait le fourgon blindé. Le policier assure qu'il était équipé d'un fusil de calibre 12, chargé avec des munitions bean bags. Dans son audition, le 8 août, il reconnaît aussi avoir fait feu même si Mohamed Bendriss ne roulaît pas. «J'ai une forte blessure... J'ai tiré pour préserver mon intégrité, celle de mes collègues et pour faire stopper le conducteur qui ne ralentissait pas. [...] Je t'ai impacté au phare qui était allumé et qui a explosé.» C'est certainement sa cartouche qui a été retrouvée sur le scooter lors de l'enquête.

«JE N'EN AI AUCUN SOUVENIR»

Les enquêteurs pensent que la dernière détonation provient d'un tir de Sylvain S., également placé en garde à vue, mais qui assure ne pas avoir fait feu. Cet agent, contre qui les charges sont les plus faibles, conduisait le troisième véhicule de la colonne. Sur les images captées depuis l'appartement de la rue de Rome, c'est son canon qui dépasse de la fenêtre. L'agent était armé d'un LBD et son angle de tir pourrait correspondre à une autre marque en forme de «corde» observée lors de l'autopsie sur la cuisse de Mohamed Bendriss. «Avez-vous tiré sur ce scooter avec votre LBD ?» l'interroge l'IGPN. «Je n'en ai aucun souvenir mais je pense que si j'avais fait usage de cette arme je m'en souviendrais», répond l'opérateur. «Je suis quasiment certain de ne pas avoir ouvert le feu», dira-t-il deux jours plus tard face à la juge d'instruction.

Sylvain S., Jérémy P. et Alexandre P. ont été mis en examen le 10 août pour coups mortels avec arme. Une expertise de la vidéo filmée depuis l'appartement de la rue de Rome a été confiée à la police scientifique

pour tenter de déterminer plus précisément les conséquences de chaque tir. Conformément aux requêtes de la procureure de la République de Marseille, un contrôle judiciaire très léger a été décidé pour les agents du Raid. Notamment dans «la nécessité de maintenir leur capacité d'actions dans des situations de crise», argumente le procureur. Les trois policiers, présumés innocents comme n'importe quel mis en cause, ont pour seule obligation de ne pas prendre part à de nouvelles opérations de maintien de l'ordre. Contactés, leurs avocats n'ont pas souhaité s'exprimer.

Les trois policiers peuvent aussi chercher sur le soutien de leur hiérarchie. Dans son audition, Marie-Elodie P. semble même penser que le Raid n'est justifié légalement, au motif que les policiers voulaient interpellé Mohamed Bendriss. «Ce que je comprends et ce que je vois, c'est que les agents ont tenté de procéder à l'interpellation de deux suspects dont l'un, en scooter, a refusé de se soumettre et a finalement pu prendre la fuite. Pour moi il était en la circonstance fondés à utiliser la force, qui inclut le cas échéant les armes de force intermédiaire.»

Les auditions des agents du Raid, il y a surtout la dangerosité d'utiliser une telle unité, soumise à aucun contrôle et intervenant avec ses règles dérogatoires, pour des opérations de maintien de l'ordre. «Chacun prend l'arme qui lui sera nécessaire en fonction de la mission qui lui est attribuée et rien de plus, explique par exemple Jérémy P. Il n'y a pas de contrôle, nous sommes vraiment autonomes là-dessus.» De même, les «opérateurs» semblent découvrir l'obligation de rendre compte de l'usage des armes. «Pourquoi ne

remplissez-vous pas le TSA [registre dans lequel doit être déclaré chaque usage de arme, ndr] ? demande l'IGPN à chacun des agents. «Je ne sais pas ce que c'est», répond Alexandre P. «Je n'ai jamais rempli ce fichier TSA après un tir, je ne pense pas qu'on Raid cela se fasse», répond de son côté Sylvain S. L'ensemble des agents du Raid interrogés expliquent qu'il n'existe ni formation, ni entraînement au maintien de l'ordre. Une mission très éloignée du savoir-faire de cette unité. «Nous ne disposons pas de visière, pas de protection ou jambes, notre protection se limite aux organes vitaux. [...] Cela représentait un immense danger pour nous tous mais nous n'avions pas d'autre choix que d'intervenir et d'avancer», expose le chef de la colonne dans son audition. «Bien qu'étant intervenu dans les Outre-Mer (Mayotte et Antilles), le Raid n'est pas habituellement engagé sur des violences urbaines de haute intensité», explique Marie-Elodie P. «Stigatisé-Il l'une mission habituelle pour vous ?» demande l'IGPN à Alexandre P., qui répond : «Du tout, on se demandait ce qu'on foutait là.»

LBD. FR

Les «bean bags» du Raid, plus dangereux que les LBD. Abandonnés très lors des émeutes par l'unité d'élite de la police nationale, ces petits sacs de Kevlar contenant des balles de plomb sont plus rapides, et donc plus puissants, que ceux tirés par les lanceurs de balles de défense.

«Chacun prend l'arme qui lui sera nécessaire en fonction de la mission. Il n'y a pas de contrôle, nous sommes vraiment autonomes là-dessus.»

Jérémy P., opérateur du Raid et deuxième tireur identifié